

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 7 février 2022

Délibération n° CP-2022-1099

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Projet un toit sur la tête un job dans la poche - Convention de partenariat (grant agreement) entre la Commission européenne et la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat avec les associations du consortium - Attribution de subventions aux actions

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

Rapporteur : Monsieur Renaud Payre

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 8 février 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimefeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Commission permanente du 7 février 2022**Délibération n° CP-2022-1099**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) - Projet un toit sur la tête un job dans la poche - Convention de partenariat (grant agreement) entre la Commission européenne et la Métropole de Lyon - Conventions de partenariat avec les associations du consortium - Attribution de subventions aux actions

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Habitat et logement

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2020-0144 du 5 octobre 2020, a été approuvée la candidature de la Métropole à l'appel à projets du programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI). La Commission européenne a informé la Métropole, le 26 août 2021, de sa décision de soutenir le projet par une dotation de financement d'un montant de 1 253 994,68 €.

Le programme EaSI a pour but de fournir, aux jeunes en difficulté, une aide financière pour atteindre les buts de l'Union européenne en matière de promotion d'un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, de garantie d'une protection sociale adéquate et correcte, de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'amélioration des conditions de travail.

Ce programme s'inscrit dans le socle européen des droits sociaux, notamment, son principe 14 : *"Toute personne ne disposant pas de ressources suffisantes a droit à des prestations de revenu minimum adéquates pour vivre dans la dignité à tous les stades de sa vie, ainsi qu'à un accès efficace à des biens et des services de soutien. Pour les personnes qui sont en mesure de travailler, les prestations de revenu minimum devraient être combinées à des incitations à (ré)intégrer le marché du travail"*. À ce titre, une condition de soumission à l'appel à projets étant l'octroi aux publics bénéficiaires d'un revenu minimum, le projet proposé visant à accompagner 300 jeunes vers le logement et l'emploi s'appuiera essentiellement sur l'expérimentation du revenu de solidarité des jeunes de la Métropole.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'approbation des conventions, entre, d'une part, la Métropole, coordonnateur du projet, et la Commission européenne et, d'autre part, entre la Métropole et les membres du *consortium* en vue de la mise en œuvre du projet "un toit sur la tête, un job dans la poche".

II - Rappel du projet

Le projet proposé intitulé "un toit sur la tête, un job dans la poche" s'étendra sur 30 mois, mobilisant un *consortium* d'acteurs pour concevoir, mettre en œuvre et financer des dispositifs d'accompagnement et des services supports innovants et pluridisciplinaires pour l'accès au logement et à l'emploi, articulés avec la mise en

place d'un revenu de solidarité jeunes.

Le projet ciblera des jeunes parmi les plus fragiles : sortants de l'aide sociale à l'enfance, sortants de prison, sans-abri, jeunes isolés, décrocheurs, etc. L'accompagnement social proposé s'appuiera sur les pratiques du Logement d'abord visant à l'accès direct à un "chez soi" sans évaluation préalable de la capacité à habiter, en apportant une pluridisciplinarité des soutiens sur les champs de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits et à la vie sociale. Cette orientation Logement d'abord se veut être le principe directeur du projet mettant en son cœur la stabilité résidentielle comme priorité, en vue d'une insertion professionnelle facilitée, illustrée par le titre du projet "un toit sur la tête, un job dans la poche".

Le *consortium* réunit les partenaires suivants :

- la Métropole en tant que cheffe de file, la direction de l'habitat et du logement (DHL) ayant le rôle de coordinateur entre les différents partenaires, en articulation avec la direction de l'insertion et de l'emploi (DIE). La subvention européenne prévoit le recrutement de personnels pour la coordination du projet,

- des associations locales partenaires portant des projets d'accompagnement vers le logement et l'emploi pour 300 jeunes : ALYNEA, ACOLEA et le comité de liaison du logement autonome des jeunes de Lyon (CLLAJ Lyon),

- des partenaires européens de la lutte contre le sans-abrisme, notamment, des jeunes : la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les personnes sans-abri (FEANTSA), organisation non gouvernementale (ONG) européenne qui se concentre exclusivement sur la lutte contre le sans-abrisme, et *Rock trust*, organisme à but non lucratif luttant contre le sans-abrisme des jeunes à Édimbourg (Ecosse), pour garantir l'aspect transnational du projet : actions de communication et de visibilité, visites d'études, étude de transférabilité, échanges de bonnes pratiques.

Les enjeux du *consortium* :

- promouvoir des approches globales, transversales et interinstitutionnelles de l'accompagnement des jeunes de moins de 25 ans en difficulté,
 - privilégier des réponses structurelles et pérennes plutôt que des politiques d'urgence,
 - appuyer le développement de coopérations à l'échelle du territoire métropolitain qui favorisent l'articulation des acteurs et cassent la segmentation des secteurs d'interventions (logement, emploi, santé),
 - améliorer la connaissance des acteurs sur la réalité sociale des jeunes de moins de 25 ans en risque d'invisibilité ou déjà ancrés dans un parcours de rupture,
 - évaluer l'impact d'un accès à un toit sécurisé avec l'obtention d'une allocation revenu de solidarité jeunes sur l'inscription professionnelle des jeunes et, plus largement, sur leur inclusion sociale.

Le projet vise donc à créer des synergies entre les politiques publiques du logement, de l'insertion et de l'action sociale en créant une approche innovante et pluridisciplinaire en termes d'accompagnement social. L'ambition du projet est de lutter contre la pauvreté et le dénuement des jeunes en leur permettant de percevoir une allocation de solidarité, en les accompagnant dans leurs démarches pour accéder au logement et à l'emploi et en soutenant leur insertion sociale, économique, culturelle et citoyenne.

III - Financement du projet et des actions

Le budget total du projet est de 1 567 493,35 € avec une subvention européenne couvrant 80 % du budget soit un montant de 1 253 994,68 € sur 30 mois.

Les actions d'accompagnement mobiliseront une dizaine de travailleurs sociaux au sein des associations.

Partenaires	Métropole de Lyon (en €)	ALYNEA (en €)	CLLAJ de Lyon (en €)	ACOLEA (en €)	Rock Trust (en €)	Total (en €)
subvention EaSI	217 514,40	474 409,71	320 423,59	213 490,18	28 156,80	1 253 994,68
financement propre	54 378,60	118 602,43	80 105,90	53 372,54	7 039,20	313 498,67
budget global	271 893	593 012,14	400 529,49	266 862,72	35 196	1 567 493,35

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modalités de mise en œuvre du projet européen "un toit sur la tête, un job dans la poche",

b) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 474 409,87 € au profit de l'association ALYNEA,
- 320 423,59 € au profit de l'association CLLAJ de Lyon,
- 213 490,17 € au profit de l'association ACOLEA,
- 28 156,80 € au profit de l'organisme *Rock Trust* ;

c) - la convention à passer entre la Métropole et la Commission européenne (*grant agreement*), d'une part, ainsi que la convention-type à passer entre la Métropole et les membres du *consortium* en vue de la mise en œuvre du projet "un toit sur la tête, un job dans la poche".

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de la Commission européenne la subvention d'un montant de 1 253 994,68 € dans le cadre du projet "un toit sur la tête, un job dans la poche",

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 036 480,28 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P14O5837 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 310 945 € en 2022,
- 414 592 € en 2023,
- 310 943,28 € en 2024.

4° - La recette de fonctionnement en résultant, soit 1 253 994,68 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P14O5837 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 376 198,40 € en 2022,
- 501 597,88 € en 2023,
- 376 198,40 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220207-275113-DE-1-1 Date de télétransmission : 8 février 2022 Date de réception préfecture : 8 février 2022
